

# L'innovation en Suisse

Anticiper les défis juridiques, fiscaux et comptables

10 novembre 2020 (Genève, le matin)

04 décembre 2020 (Lausanne, le matin)

- Comment protéger votre innovation? les règles et les bonnes pratiques pour la protection de votre propriété intellectuelle
- Quel est son traitement fiscal? l'application de la RFFA, de la TVA, des prix de transfert et des règles fiscales internationales à l'innovation, ainsi qu'à la recherche et au développement
- Quel traitement comptable appliquer aux actifs immatériels? présentation des états financiers en droit suisse et selon les normes comptables internationales

Séminaire récurrent  
avec mises à jour



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

## Public visé

Ce séminaire s'adresse aux entrepreneurs (PME, startups, etc.), chefs d'entreprise, directeurs financiers, responsables fiscaux et légaux, fiduciaires et aux personnes qui développent de l'innovation et cherchent à la protéger.

## Contexte et problématique

La promotion de l'innovation a été définie comme un thème prioritaire pour la Suisse par le Conseil fédéral. Les créations originales et les innovations techniques sont le fruit d'un investissement important pour les entreprises et l'un des aspects centraux d'une stratégie d'entreprise.

Si la copie et l'utilisation abusive de biens ou services novateurs sont malheureusement fréquentes, elles peuvent être empêchées efficacement par la protection des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, les entreprises doivent s'adapter également aux nouvelles réglementations fiscales et comptables applicables à ces actifs intangibles.

Dans ce séminaire, les intervenants exposeront dans les grandes lignes les moyens et conditions de protection applicables notamment aux marques, brevets, logiciels, designs et secrets d'affaires. Ils mentionneront également différents modèles d'affaires.

Ils déclineront ensuite les thématiques fiscales et comptables applicables à la protection de l'innovation. Ils aborderont notamment la mise en application des règles fiscales spécifiques à la «patent box», à la super déduction des coûts de R&D, la TVA, les principaux standards internationaux et les aspects prix de transfert. Ils survoleront par ailleurs les avantages liés à l'activation de l'innovation dans les états financiers.

Les intervenants ouvriront ensuite la discussion sur quelques «études de cas».

## Objectifs

- Saisir l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et ses enjeux juridiques, fiscaux et comptables
- Mettre en évidence, via des cas pratiques, des conseils à valeur ajoutée pour les entrepreneurs, les sociétés et les détenteurs de l'innovation

## Thèmes

- Propriété intellectuelle
- Droit fiscal
- Prix de transfert (BEPS)
- Droit comptable

## Méthode

Ce séminaire s'adresse à toute personne intéressée.

## Responsable du séminaire

**Lorine Meylan**, avocate au barreau, associée, Etude Junod Muhlstein Lévy & Puder

**Marie-Hélène Revaz**, experte fiscale diplômée, directrice, Mazars SA

## Conférenciers

**Michael Ackermann**, expert-comptable diplômé, directeur, Mazars SA

**Vanessa Cilio**, spécialiste TVA, Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, manager, Mazars SA

**Lorine Meylan**, (voir ci-dessus)

**Marie-Hélène Revaz**, (voir ci-dessus)

**Nathalie Pellanda Gaud**, LLM Tax, directrice, Mazars SA



Michael Ackermann



Vanessa Cilio



Lorine Meylan



Marie-Hélène Revaz



Nathalie Pellanda Gaud

## Dates

10.11.2020 le matin – Genève  
04.12.2020 le matin – Lausanne

## Lieux

Fairmont Grand Hotel Geneva  
Quai du Mont-Blanc 19  
1201 Genève  
[www.fairmont.fr/geneva/](http://www.fairmont.fr/geneva/)  
Hôtel de la Paix  
Avenue Benjamin Constant 5  
1003 Lausanne  
[www.hoteldelapaix.net](http://www.hoteldelapaix.net)

## Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre  
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

# Information/Administration

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse | <b>L'innovation en Suisse</b>                                  |
| <input type="checkbox"/> Alumni membre individuel d'EXPERTsuisse                             | <input type="checkbox"/> 10 novembre 2020 (Genève, le matin)   |
| <input type="checkbox"/> Membre d'un partenaire en formation continue                        | <input type="checkbox"/> 04 décembre 2020 (Lausanne, le matin) |
| <input type="checkbox"/> Non membre  |  |

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée  
 Facture à l'adresse professionnelle  
 Correspondance à l'adresse privée  
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:  
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59  
ou via notre site internet [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch)

## Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch). En particulier:

### Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:  
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'inscription: sans frais  
**Annulation** après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-  
**Annulation** une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.